



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-PA/WAFR/1/1/Add.1
12 mai 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CDB SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Dakar, (Sénégal), 22-26 mai 2011

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. Aussi bien les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) que la communauté internationale des aires protégées ont qualifié le programme de travail sur les aires protégées de programme le plus mis en oeuvre des programmes de la CDB et d'une initiative couronnée de succès. L'organisation d'ateliers régionaux sur le renforcement des capacités, la désignation de correspondants du programme de travail sur les aires protégées, la création d'un guichet d'actions précoces du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux fins de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées, la programmation d'une grande partie du portefeuille de la diversité biologique du FEM-5 pour le programme de travail sur les aires protégées et la mise en place de l'Initiative LifeWeb sont tous d'importants ingrédients du succès de ce programme.

2. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties (CdP) a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans lequel 20 grands objectifs Aichi pour 2015 ou 2020 sont organisés sous la forme de cinq grands buts stratégiques. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le plan stratégique comme un cadre souple. Au titre de l'objectif 11, les Parties sont convenues que "au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin". Étant donné que les éléments de l'objectif 11 comprennent les principaux volets du programme de travail sur les aires protégées, son exécution est la clé même de la réalisation de cet objectif. La mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées contribue également à réaliser d'autres objectifs, à savoir les objectifs 1, 2, 5, 10, 12, 14, 15 et 18.

3. Dans le paragraphe 12 de la décision IX/18 sur les aires protégées, la Conférence des Parties a encouragé les Parties, les autres gouvernements, les organisations intergouvernementales concernées et les communautés autochtones et locales, avec le soutien des organisations non gouvernementales nationales et internationales, à renforcer les activités et les moyens qui sont affectés à

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

l'organisation et à la création de réseaux régionaux d'appui technique dans le but d'aider les pays à mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées. Dans le paragraphe 3 de la décision X/31, la Conférence des Parties a invité les Parties à encourager la création d'initiatives régionales et à formuler des plans d'action régionaux, quand cela s'avère adapté, par l'intermédiaire de réseaux d'appui technique régionaux, afin de coordonner le financement, le soutien technique, le partage de données d'expérience et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. Dans le paragraphe 7 de cette même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de continuer à tenir des ateliers régionaux et infrarégionaux de renforcement des capacités, en portant une attention particulière à l'élément 2 du programme de travail ainsi qu'aux autres priorités identifiées en collaboration avec les partenaires concernés.

4. En conséquence, le Secrétaire exécutif, avec l'aide financière généreuse de l'Union européenne, des gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, et en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal, le Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique et le Consortium des amis du programme de travail sur les aires protégées, organise du 22 au 26 mai 2011 à Dakar (Sénégal) un atelier pour l'Afrique de l'Ouest.

5. Les objectifs de l'atelier sont les suivants : i) donner un aperçu des besoins, des outils et des méthodes relatifs au renforcement des capacités et faire une évaluation aux fins de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, de la décision sur les aires protégées (X/31) adoptée à la dixième réunion de la Conférence des Parties et de l'objectif 11 et autres objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique; ii) renforcer les compétences et connaissances des fonctionnaires chargés des aires protégées et d'autres qui mettent en œuvre le programme de travail sur les aires protégées au moyen d'un échange d'expériences, du partage d'outils, de ressources disponibles et de renforcement des capacités dans les domaines ci-après : a) les aires protégées et l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins; b) l'élaboration ou la révision de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées; c) les aires marines protégées; d) la gouvernance; e) l'évaluation des coûts et avantages des aires protégées, y compris leurs services écosystémiques; f) l'élaboration/actualisation de plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées, et g) la sensibilisation aux possibilités de financement disponibles dans le cadre du portefeuille du FEM-5 destiné à la diversité biologique, y compris des fonds pour des activités habilitantes aux fins de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

6. On trouvera à l'annexe A une liste de documents pour l'atelier.

7. Le Secrétariat a diffusé à l'intention des participants une note d'information qui contient les détails de caractère logistique, y compris des renseignements sur les voyages, les formalités de visa, l'hébergement et d'autres questions. Les langues de l'atelier sont l'anglais et le français, l'interprétation simultanée étant assurée dans ces deux langues.

8. L'inscription des participants commencera à 8h30 le dimanche 22 mai 2011.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

9. L'atelier se tiendra parallèlement à l'atelier régional pour l'Afrique de l'Ouest sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des séances de travail conjointes étant prévues pour créer une synergie et une interaction entre la CDB et les correspondants du programme de travail sur les aires protégées. Les deux ateliers seront inaugurés ensemble. Un représentant du gouvernement hôte ouvrira la réunion à 9 heures le lundi 23 mai 2011 suite à une visite sur le terrain le 22 mai. Des représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique souhaiteront la bienvenue aux participants et prononceront des allocutions d'ouverture.

10. Après s'être brièvement présentés, les participants à l'atelier éliront son président sur la base des propositions qu'ils auront faites. Ils seront ensuite invités à examiner l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WSPOWPA/WA/1/1), à l'adopter après les modifications susceptibles d'y avoir été apportées et à examiner l'organisation proposée des travaux de la réunion (voir à l'annexe II ci-dessous).

11. Outre l'examen de l'organisation des travaux et le lancement de l'atelier, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique décrira le but et les produits escomptés de l'atelier, les résultats de la décision X/31 et ceux des décisions pertinentes de la Conférence des Parties. L'atelier sera organisé autour d'un programme d'apprentissage direct conçu pour traiter les principales questions formulées à des séances de travail techniques.

POINT 2 APERÇU ET EVALUATION DES BESOINS, OUTILS ET MÉTHODES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN OEUVRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA DÉCISION DE LA CDP 10 SUR LES AIRES PROTÉGÉES ET POUR RÉALISER L'OBJECTIF 11 ET AUTRES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique donnera un aperçu des activités de renforcement des capacités en cours dans la région, mettant en relief les lacunes et les opportunités en matière de synergie. Un représentant du Secrétariat présentera la page Web du programme de travail sur les aires protégées, les modules d'apprentissage en ligne et d'autres outils. Dans les groupes de travail de pays, les participants seront tenus de participer à des séances interactives afin d'échanger des idées et de recenser les besoins de chaque pays en matière de renforcement des capacités qui seront incorporés dans un plan d'action régional pour le renforcement des capacités afin d'assurer la mise en oeuvre efficace du programme de travail sur les aires protégées, de l'objectif 11 et d'autres objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Avant l'atelier, les participants seront tenus de recenser leurs besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que les initiatives de renforcement des capacités dans leurs pays respectifs.

POINT 3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR : i) LES AIRES PROTÉGÉES AINSI QUE L'ADAPTATION AUX ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Y COMPRIS L'INTÉGRATION DES AIRES PROTÉGÉES DANS L'ENSEMBLE DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS; ii) LES AIRES MARINES PROTÉGÉES ; iii) LA GOUVERNANCE; iv) L'ÉVALUATION DES COÛTS ET LES AVANTAGES DES AIRES PROTÉGÉES, Y COMPRIS LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ; v) L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'atelier fournira des outils pratiques et dispensera une formation sur quelques-uns des thèmes qui doivent faire l'objet d'une attention accrue comme identifié par la Conférence des Parties dans la décision X/31, lesquels forment les aspects qualitatifs de l'objectif 11. Le Secrétariat a élaboré des modules d'apprentissage en ligne pour chacun des buts du programme de travail sur les aires protégées en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Ces modules de tutorat ont pour objet d'aider les décideurs et les fonctionnaires, y compris les correspondants du programme de travail de la CDB sur les aires protégées. Ils seront par ailleurs complétés par une série d'exercices interactifs à l'intention des praticiens des aires protégées qui sont chargés de prendre dans leurs pays respectifs des mesures spécifiques du programme de travail sur les aires protégées. Ces modules complémentaires peuvent servir de base à la formation en personne aux niveaux régional et sous-régional de même qu'à des cours de "formation de formateurs". Les participants sont tenus d'étudier les modules

et de prendre quelques leçons avant l'atelier. À l'aide du navigateur (Firefox fonctionne mieux), i) cliquer sur <http://www.cbd.int/protected/e-learning/>; ii) aller aux modules 2, 8, 17 et exécution; iii) cliquer sur TAKE THE COURSE (SUIVRE LE COURS) sur chacun de ces modules; iv) créer un identifiant et aller sur PROTECTED AREAS (AIRES PROTÉGÉES) au site Conservation Training; v) cliquer 'enter Module'; vi) 'enter lesson 1' et achever les leçons une par une comme indiqué.

14. Chaque thème de l'atelier est structuré comme suit : i) une leçon au moins des modules disponibles; et ii) des groupes de travail par pays pour des séances interactives afin échanger des études de cas propres à chaque pays et des idées et d'établir de futurs plans de travail propres à chaque pays, notamment des stratégies régionales pour résoudre les questions clés. Aux séances interactives, les participants seront saisis de questions clés pour chaque sujet en vue de décrire l'état d'avancement du programme de travail sur les aires et un futur plan d'action. Un rapporteur de chaque groupe de pays fera à la plénière un exposé sur les résultats de ces séances.

i) **Aires protégées ainsi qu'adaptation aux et atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins.** Les aires protégées peuvent servir d'importants éléments d'adaptation aux changements climatiques sous la forme de blocs d'habitat intact qui peuvent accroître la résistance des écosystèmes aux changements climatiques. Les écosystèmes dotés d'une grande diversité biologique et d'éléments structurels intacts récupèrent plus facilement des perturbations climatiques. Selon les prédictions, les mouvements vers le haut ou vers les pôles seront l'une des réactions les plus normales des espèces aux impacts des changements climatiques. Les aires protégées et les paysages qui les entourent, en particulier les corridors écologiques, auront un rôle important à jouer en matière d'habitat pour faciliter ces mouvements afin de maximiser la capacité d'adaptation naturelle de la diversité biologique. Mieux gérées, mieux connectées, mieux gouvernées et bien financées, les aires protégées sont considérées comme la clé de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation. Dans le paragraphe 14 a) de sa décision X/31, la Conférence des Parties a invité les Parties à atteindre l'objectif 1.2 du programme de travail sur les aires protégées afin de faire face aux incidences des changements climatiques et d'accroître la résilience à celles-ci. L'objectif 1.2 préconise spécifiquement l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages et secteurs terrestres et marins pour ainsi préserver la viabilité fonctionnelle et structurelle des écosystèmes. Les modules d'apprentissage en ligne sur cet objectif (<https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=47&page=96>) et les changements climatiques (<https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=118>) expliquent l'approche à suivre étape par étape pour réaliser les activités requises.

ii) **Aires marines protégées.** Bine que la couverture des aires terrestres protégées dépasse % de la surface terrestre du monde, les aires marines protégées (AMP) ne couvrent que 6,3% des eaux territoriales de la planète, augmentant à un rythme moyen de 4,6% par an. C'est pourquoi, la Conférence des Parties, dans le paragraphe 22 de sa décision X/31, a souligné la nécessité de redoubler d'efforts en vue de la réalisation de l'objectif de 2012. Le module d'apprentissage en ligne sur les aires marines protégées fournit une approche étape par étape pour créer des aires marines protégées, les gérer, en assurer la bonne gouvernance et autres aspects.

iii) **Gouvernance.** L'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées préconise l'adoption de plusieurs mesures relatives aux questions de gouvernance des ces aires, notamment garantir la participation des communautés autochtones et locales et autres parties prenantes, prendre des mesures pour assurer un partage équitable des avantages, respecter les droits, reconnaître les responsabilités des communautés autochtones et locales, et promouvoir un vaste série de types de gouvernance. La Conférence des Parties, dans le paragraphe 32 de sa décision X/31, a invité les Parties à accorder une attention particulière à la mise en oeuvre de l'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées, à diversifier et renforcer les modalités de gouvernance des aires protégées et à reconnaître la contribution des aires protégées cogérées, des aires protégées privées et des aires protégées dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales dans le système national des aires protégées. Dans le paragraphe 23 de cette même décision, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à incorporer les principes de bonne gouvernance dans la gestion des aires marines protégées. La séance de travail

consacrée à ce sujet fournira un cadre pour l'évaluation de ces questions, donnera aux pays la possibilité de faire montre d'innovation et débouchera sur une large feuille de route en vue d'une mise en oeuvre accrue.

iv) **Évaluation des coûts et des avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques.** Outre le fait qu'elles sont des pierres angulaires de la conservation de la diversité biologique, les aires protégées constituent un stock important de capital naturel, culturel et social, créant des flux de biens et services économiquement utiles dont bénéficient les populations humaines. La contribution positive des aires protégées aux moyens de subsistance des secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la société est en effet très grande. Les aires protégées fournissent également un appui fondamental au maintien des traditions culturelles et à l'accumulation du capital social. Malheureusement, leur valeur est mal comprise et très sous-évaluée par les marchés, les décideurs et le grand public. Elles n'existent pas sur les marchés conventionnels et elles ne sont donc pas considérées par les décideurs comme de véritables avoirs économiques. Par conséquent, les aires protégées ne sont pas considérées dans les budgets nationaux comme étant une priorité élevée. Il est nécessaire d'améliorer la signification et l'importance des avantages et des valeurs des aires protégées, en particulier des services écosystémiques qu'elles fournissent, d'illustrer les meilleures pratiques d'évaluation et de promotion des valeurs des aires protégées et de leur intégration dans les économies nationales, et de créer des mécanismes de financement innovateurs. Dans le paragraphe 29 a) de la décision X/31, les Parties sont invitées à accroître la compréhension et faire connaître le rôle, l'importance, les coûts et les avantages des aires protégées à tous les niveaux. La leçon 1 du module d'apprentissage en ligne sur l'environnement politique des aires protégées fournit des détails de la méthodologie et du savoir-faire technique concernant l'évaluation des coûts et des avantages des aires protégées (<https://www.conservationtraining.org/mod/scorm/player.php?a=408&scoid=2962>).

v) **Élaboration/actualisation des plans d'action nationaux pour la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées afin de contribuer à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.** Dans le paragraphe 1 b), les Parties sont invitées à élaborer un plan d'action à long terme ou réorienter, le cas échéant, les plans pertinents existants pour la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées, en précisant des activités, des échéanciers, un budget et les responsabilités afin de contribuer à la mise en oeuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique tandis que le Secrétaire exécutif est prié de présenter à la onzième réunion de la Conférence des Parties un rapport sur l'élaboration de ces plans. Le module d'apprentissage en ligne <https://www.conservationtraining.org/course/view.php?id=66> donne des conseils détaillés sur l'élaboration pas à pas d'un plan d'action pour le programme de travail sur les aires protégées. En outre, dans le cadre du projet PNUD/FEM d'octroi de dons pour l'appui à l'action en Afrique de l'Ouest, le Bénin, la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Mali et la Sierra Leone ont déjà élaboré des plans d'action ou hiérarchisé les activités pour la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées. Le Secrétariat fournit les plans existants aux participants à l'atelier. Les participants sont tenus de les actualiser ou d'élaborer des plans incorporant les conditions émanant de la décision X/31 et de l'objectif 11, suggérant les délais, un budget indicatif, les responsabilités, etc., au moyen d'un exercice interactif et de les soumettre dans les deux mois qui suivent la clôture de l'atelier comme l'a demandé la Conférence des Parties.

15. Les participants recevront un CD-ROM de tous les documents, y compris une version en format PDF des leçons d'apprentissage en ligne des modules pour tous les thèmes.

POINT 4. AUTRES QUESTIONS

16. Toutes les autres questions seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 5. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA REUNION

17. Les participants à l'atelier seront invités à examiner et adopter son rapport sur la base d'un projet de rapport qu'élaborera et présentera le président.

18. La clôture de l'atelier est prévue pour 17 heures le jeudi 26 mai 2011. Le lendemain se tiendra pour les pays PRCM une table ronde sur le financement des aires protégées en Afrique de l'Ouest.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ATELIER SOUS-RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CDB SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Documents officiels

| <i>Symbole</i> | <i>Titre</i> |
|-------------------------------|--|
| UNEP/CBD/WS-PA/WAFR/1/1 | Ordre du jour provisoire |
| UNEP/CBD/WS-PA/WAFR/1/1/Add.1 | Annotations à l'ordre du jour provisoire |

Outils, ressources et documents d'information

Décision X/31 sur les aires protégées

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-31-en.doc>

Décision X/29 sur la diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-29-en.doc>

Décision IX/18 sur les aires protégées

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-18-en.doc>

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-18-fr.doc>

Décision IX/20 sur la diversité biologique marine et côtière

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-20-en.doc>

<http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-20-fr.doc>

Série technique de la CDB no 44 : Making Protected Areas Relevant: A guide to integrating protected areas within wider landscapes, seascapes and sectoral plans and strategies

<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-44-en.pdf>

Série technique de la CDB no 18 : *Towards Effective Protected Area Systems. An Action Guide to Implement the Convention on Biological Diversity Programme of Work on Protected Areas*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-18.pdf>

Série technique de la CDB no 15 : *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Area Sites and Networks.*

<http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-15.pdf>

Note d'information sur la gouvernance

http://cmsdata.iucn.org/downloads/governance_of_protected_areas_for_cbd_pow_briefing_note_08_1.pdf

Note d'information sur les aires autochtones et communautaires conservées

http://cmsdata.iucn.org/downloads/ceesp_briefing_note_9_iccas.pdf

Catégories de l'UICN et principes directeurs sur la gouvernance (dont le chapitre sur la gouvernance, pp. 25-32)

<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016.pdf>

Document CDB-PNUE sur les aires protégées et les changements climatiques

<http://www.cbd.int/doc/publications/unep-cbd-issue-papers/unep-cbd-issue-papers-06-en.pdf>

Annexe II

ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX

| | |
|--|--|
| | DIMANCHE 22 MAI |
| 9–17 heures | Visite de la Réserve Naturelle Intégrée Communautaire de la Somone et de l'aire marine protégée de Cayar |
| | LUNDI 23 MAI |
| 8h30–9h30 | Ouverture conjointe de l'atelier avec l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Allocution de bienvenue du représentant du Secrétaire exécutif et du représentant du Gouvernement sénégalais |
| 9h45-10h15 | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et questions d'organisation Aperçu des décisions pertinentes de la CdP 10 |
| 10h15-12h30 | Point 2 de l'ordre du jour : Aperçu et évaluation en matière de besoins des outils et méthodes actuels de renforcement des capacités pour mettre en oeuvre le programme de travail sur les aires protégées, la décision de la CdP 10 sur les aires protégées et pour réaliser l'objectif 11 et autres objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique |
| 10h15-10h45 | Aperçu des activités en cours de renforcement des capacités (lacunes et opportunités) Outils de renforcement des capacités du Secrétariat de la CDB |
| 10h45–Midi | Groupes de travail pour échanger des idées, préparer les besoins des pays en matière de renforcement des capacités et arrêter les mesures suivantes à prendre dans chaque pays tout en envisageant des mesures régionales |
| Midi- 12:30 p.m. | Présentation à la plénière de synthèses par les rapporteurs de chaque groupe de pays |
| 12h30-14 heures | Déjeuner |
| | Point 3 de l'ordre du jour. Renforcement des capacités pour : i) les aires protégées et l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins; ii) les aires marines protégées; iii) la gouvernance; iv) l'évaluation des coûts et avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques; et v) l'élaboration de plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées. |
| 14-17 heures | Objectif 11 – fixer des objectifs nationaux et élaborer des plans d'action nationaux Présentation et exécution du module |
| Il y aura une séance de travail conjointe avec les participants à l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. | Groupes de travail pour échanger des idées et préparer des plans de travail futurs spécifiques à chaque pays et arrêter les mesures à prendre pour peaufiner les plans Exposé à la plénière sur les résultats |
| | MARDI 24 MAI |

| | |
|---|--|
| | <p>Point de l'ordre du jour 3. Renforcement des capacités pour : i) les aires protégées et l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins; ii) les aires marines protégées; iii) la gouvernance; et iv) l'évaluation des coûts et avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques; et v) l'élaboration de plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées.</p> |
| <p>9 heures-12h30</p> <p>Il y aura une séance de travail conjointe avec les participants à l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.</p> | <p>Aires protégées et adaptation aux et atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans des paysages terrestres et marins élargis</p> <p>Exécution du module et leçons en groupes</p> |
| <p>14-17 heures</p> | <p>Groupes de travail pour échanger des idées et préparer des plans de travail futurs spécifiques à chaque pays concernant les changements climatiques et l'intégration des aires protégées (prochaines mesures à prendre dans le pays et mesures régionales à envisager)</p> <p>Présentation à la plénière de synthèses par les rapporteurs de chaque groupe de pays</p> |
| | <p>MERCREDI 25 MAI</p> |
| | <p>Point de l'ordre du jour 3. Renforcement des capacités pour : i) l'adaptation aux et l'atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins; iii) les aires marines protégées; iii) la gouvernance; iv) l'évaluation des coûts et avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques; et v) l'élaboration de plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées.</p> |
| <p>9 heures-12h30</p> | <p>Aires marines protégées</p> <p>Exposé</p> <p>Groupes de travail pour échanger des idées et préparer des plans de travail futurs spécifiques à chaque pays concernant les aires marines protégées (prochaines mesures à prendre dans le pays et mesures régionales à envisager)</p> <p>Présentation à la plénière de synthèses par les rapporteurs de chaque groupe de pays</p> |
| <p>14-17 heures</p> <p>Il y aura une séance de travail conjointe avec les participants à l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.</p> | <p>Évaluation des coûts et des avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques et les possibilités de financement au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FEM</p> <p>Exécution du module sur l'évaluation</p> <p>Ressources du FEM, y compris le financement au titre d'activités habilitantes</p> <p>Groupes de travail pour échanger des idées et préparer des plans de travail futurs spécifiques à chaque pays concernant l'accès aux ressources du FEM (prochaines mesures à prendre dans le pays et mesures régionales à envisager)</p> <p>Présentation à la plénière de synthèses par les rapporteurs de chaque groupe de pays</p> |
| | <p>JEUDI 26 MAI</p> |
| <p>9 heures-15h30</p> | <p>Point de l'ordre du jour 3. Renforcement des capacités pour : i) l'adaptation aux et</p> |

| | |
|--------------|--|
| | <p>l'atténuation des changements climatiques, y compris l'intégration des aires protégées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins; iii) les aires marines protégées; iii) la gouvernance; iv) l'évaluation des coûts et avantages des aires protégées, y compris les services écosystémiques; et v) l'élaboration de plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées.</p> <p>Gouvernance</p> <p>Introduction, examen des outils et mesures essentielles</p> <p>Exemples spécifiques de pays</p> <p>Groupes de travail groups pour échanger des idées et préparer des plans de travail futurs spécifiques à chaque pays concernant la gouvernance (prochaines mesures à prendre dans le pays et mesures régionales à envisager)</p> <p>Présentation à la plénière de synthèses par les rapporteurs de chaque groupe de pays</p> |
| 16–17 heures | <p>Point de l'ordre du jour 4. Autres questions</p> <p>Recommandations et fin de l'atelier</p> <p>Point de l'ordre du jour 5. Adoption du rapport et clôture de la réunion</p> |
